

2MH
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE EMMANUEL TERGEMINA
BATIMENT A - ZA VADIVEL VAYABOURY
97410 ST PIERRE
919 412 098 RCS SAINT-PIERRE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq,

et le 28 avril, à 9 heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur MIAO Yinrong, titulaire de 3 000 parts sociales en pleine propriété
- SARL MIAO, titulaire de 2 000 parts sociales en pleine propriété
- Madame ZHANG MIAO Haili, titulaire de 5 000 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital social.

Monsieur MIAO Yinrong préside la séance en sa qualité de gérant.

Il constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Agrément d'un nouvel associé,
- Modification corrélative des statuts sous réserve de la réalisation de l'apport de parts autorisée,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de Madame Haili ZHANG et de Monsieur Yinrong MIAO d'apporter à la société HOLDING MIAO, société par actions simplifiée ayant son siège social 2 rue Emmanuel Tergemina - Bâtiment A, ZA Vadivel Vayaboury - 97410 SAINT-PIERRE, qui sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT-PIERRE, la totalité des parts sociales leur appartenant dans la Société, déclare, agréer expressément la société HOLDING MIAO en qualité de nouvelle associée conformément à la loi et à l'article 12 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts précédemment autorisée, l'assemblée générale modifie comme suit l'article 8 des statuts :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Il est divisé en dix mille (10 000) parts sociales d'un (1) euro chacune, numérotées de 1 à 10000, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- Société HOLDING MIAO,
à concurrence de trois mille parts, ci 3000 parts
numérotées de 1 à 3000,
- SARL MIAO
à concurrence de deux mille parts, ci 2000 parts
numérotées de 3001 à 5000,
- Société HOLDING MIAO,
à concurrence de cinq mille parts, ci 5000 parts
numérotées de 5001 à 10000,

Total égal au nombre de parts composant le capital social, Soit dix mille parts, ci	10 000 parts »
---	----------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

Monsieur MIAO Yinrong



SARL MIAO



Madame ZHANG MIAO Haili

